

REGLEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU CSA

- Le centre de documentation est accessible aux étudiants et chercheurs, via le formulaire en ligne de demande de consultation. Les documents livres, périodiques, rapports de congrès, ... sont en consultation libre sur place. La consultation de documents spécifiques émanant du CSA ou de ses régulés est autorisée si la demande est assortie d'une motivation précise.
- Les documents doivent être consultés sur place, sans possibilité d'emprunt, ni autorisation de photocopie, ni téléchargement.
- Horaire : le centre de documentation sera accessible du lundi au vendredi : l'heure de visite sera convenue au préalable avec le responsable du centre de documentation.
- L'inscription du lecteur au registre de fréquentation du centre de documentation sera demandée. Il acceptera, par son inscription, le respect du règlement.